

## Handicap : votre commune est-elle prête ?

Un baromètre national liste les villes les plus accessibles. L'Association des paralysés de France l'a décliné en version départementale : 18 villes de plus de 5 000 habitants ont été testées.

### 18 communes testées

Saint-Malo, Liffré, Guichen, Redon... Comment les communes de plus de 5 000 habitants du département gèrent-elles l'accessibilité ? La délégation d'Ille-et-Vilaine de l'Association des paralysés de France (APF) a voulu le savoir.

Pour ce faire, en janvier 2014, elle a adressé un questionnaire à toutes les municipalités concernées, « avec des questions très objectives », présente Pascal Royer, délégué départemental. Cela va du pourcentage d'écoles primaires accessibles à la mise en place, ou non, d'un recensement de l'offre de logements accessibles.

Un autre questionnaire, plus subjectif, a été soumis aux personnes membres de l'association, afin d'évaluer « leur ressenti, comment elles vivent leur commune ».

### Hors Rennes métropole

Rennes et son agglomération ont été exclues de l'enquête : « Rennes métropole figure déjà dans le baromètre national », justifie Pascal Royer. En très bonne place : 7<sup>e</sup>, « pas très loin de Nantes, 4<sup>e</sup>, une référence en la matière ». Cette très bonne place, la collectivité la doit notamment à son service de transports en commun, Handistar, et à sa politique de logement. « On nous dit souvent qu'il y a beaucoup de personnes handicapées à Rennes. Elles ne sont pas plus nombreuses, mais on les voit davantage, puisqu'elles sortent et se déplacent plus facilement. »

### De vert à... noir

Pour chaque commune, les données des deux questionnaires ont été compilées et un « drapeau » a été attribué à chacune. De vert, pour les plus accueillantes, à rouge, pour celles qui le sont moins. « Mais attention, rouge ne veut pas dire que la commune ne fait rien ! Cela

peut être une commune en devenir, dans une phase ascendante, avec de bonnes intentions. » Un drapeau noir a, par ailleurs, été attribué à Châteaugiron. « Pourtant le ressenti des adhérents n'est pas négatif, la commune est plutôt bien placée, surtout du côté privé (commerces, professionnels de santé...). Le problème est que la municipalité, relancée à plusieurs reprises, n'a pas donné suite à notre questionnaire. Pour nous, c'est comme si elle avait rayé d'un coup 15 % de sa population... »

### Rouge au nord

« On a constaté davantage de difficultés au nord du département, tant du côté privé – commerçants, médecins – que du côté des infrastructures publiques.

À Saint-Malo, ce sont surtout des difficultés de cheminement. Il y a par exemple un plan incliné à 45° pour accéder aux remparts, mais pour une personne seule, en fauteuil, c'est impossible. Et des marches nous empêchent d'accéder à la mairie, comme tout citoyen qui se respecte. »

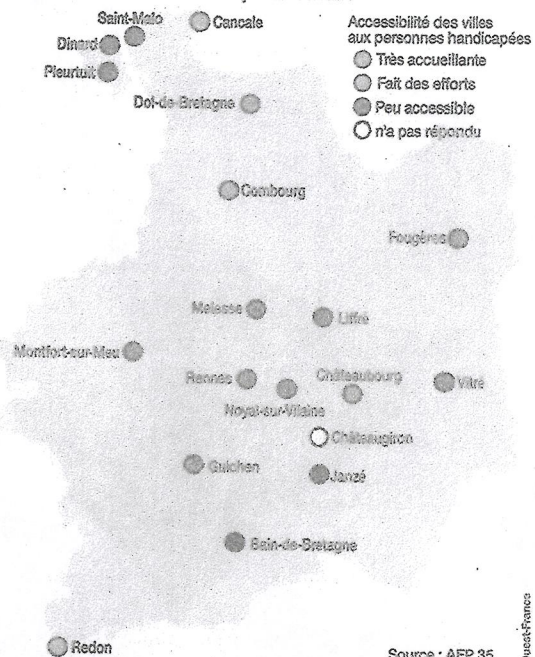
### Normes

Elles peuvent être contraignantes et parfois, « pour une commune de 1 500 habitants qui n'a pas les moyens d'une ville de 300 000 habitants », les choses sont compliquées à mettre en place. « Mais l'accessibilité à un commerce, cela peut être une simple rampe à 150 €. Ou dans une rue en pente, mettre systématiquement la porte où la pente est la plus haute. » D'ailleurs penser l'accessibilité dès la conception d'un projet, « c'est un surcoût de 1 % à 2 %. Après, c'est beaucoup plus cher ».

### Législation

Les communes et exploitants d'établissements recevant du public

### Baromètre de l'accessibilité départementale



Source : APF 35

Ouest-France

avaient jusqu'au 27 septembre pour rédiger leur Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui doit s'accompagner d'un calendrier précis et d'un engagement financier. Le nouveau délai est fixé à trois ans pour les établissements accueillant 200 personnes au maximum, et jusqu'à six ans, voire neuf pour les établissements plus importants. « Déjà en 1975, la loi obligeait l'accès des personnes handicapées aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population », soupire Patrick Aubry, de l'APF.

### « Simple avis »

L'association se défend d'avoir produit un document « ayant une valeur scientifique », mais plutôt un « baromètre n'apportant qu'un simple avis ». Et qui a ses limites « puisqu'il n'interroge que sur les problématiques du handicap moteur et ne tient pas compte des autres familles de handicaps ».

Brigitte SAVERAT-GUILLARD.

Jeuvi 1<sup>er</sup> Octobre 2015  
Page "Ille et Vilaine"